

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de chaque conseiller municipal.

Absent : M. SCHNEIDER Alexandre.

Secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline, conseillère municipale ; assistée de Thérèse GENET Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point supplémentaire non inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit du point n° 9 bis « personnel communal – recrutement pour accroissement saisonnier d'activité ». Les conseillers municipaux donnent leur accord pour l'ajout de cette question.

Ensuite, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de VENTRON, en présence de son Maire et de Madame COMOLI, Présidente de l'association du Musée du Textile, a eu la fierté d'être nominée, au cours de la cérémonie « Les Lauriers des Collectivités Locales », organisée par Vosges Matin au Centre des Congrès d'EPINAL, le 22 septembre 2017. Les conseillers municipaux prennent acte de cette nomination. Monsieur le Maire lit le texte de motion du Conseil Municipal en faveur des bénévoles qui animent et ont animé le Musée du Textile de VENTRON. Le mérite de cette nomination revient principalement à toutes les générations de bénévoles qui se sont succédé depuis les années 1980, mais surtout à l'équipe en place à ce jour au sein du Musée.

1/09/2017 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

Les conseillers municipaux ont été destinataires du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 et sont invités à approuver ce document.

Monsieur le Maire émet une remarque : « le taux du prêt contracté auprès de la Caisse du Crédit Agricole est de 1,62 % et non de 1,48 % ».

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé.

2/09/2017 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROGRAMME DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Monsieur Jean François VALDENNAIRE, adjoint au maire, prend la parole et informe l'assemblée qu'une consultation des bureaux d'études pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de VENTRON a été lancée, par marché à procédure adaptée.

La date limite des offres était fixée au 23 août 2017. Cinq bureaux d'études ont répondu à cette consultation.

Après délibération, le Conseil Municipal, vu le tableau comparatif des offres,

DECIDE à l'unanimité, de retenir le Cabinet DEMANGE qui présente l'offre la mieux placée (61.500 € HT), au vu des critères prix et surtout au niveau de la note technique.

3/09/2017 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Pour financer les études du programme de réhabilitation des assainissements non collectifs, la commune de VENTRON peut prétendre à des aides financières.

Le Conseil Municipal, après délibération,

SOLLICITE à l'unanimité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour financer en partie les études du programme de réhabilitation des ANC ;

PREND NOTE que le taux de subvention peut s'élever à 70 %.

4/09/2017 PRET RELAIS A CONTRACTER BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre des travaux de la nouvelle station d'épuration communale, la commune va récupérer la TVA sur les investissements à échéance N + 1, selon le principe du Fonds de Compensation pour la TVA.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du budget de l'assainissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de contracter un « Prêt Relais TVA ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, et après délibération,

DECIDE à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges, l'attribution d'un Prêt Court Terme d'un montant de 300.000 €, d'une durée de (12 ou 18 mois).

Référence Euribor 3 mois Taux indicatif pour septembre 2017 0,60 %

Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilité financière)

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires au budget,

AUTORISE la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération.

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5/09/2017 DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données,

APPROUVE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes de l'exercice 2017 :

BUDGET DE LA COMMUNE DM n° 2 section d'investissement Dépenses

2313 opér 28	Gros travaux bâtiments communaux	+ 900,00 €	
2313 opér 18	Acquisition bâtiment section AB	- 900,00 €	

BUDGET DES TRANSPORTS DM n° 1 Section d'exploitation
Dépenses

61551	Matériel roulant	+ 500,00 €)	
618	Divers	+ 1 600,00 € (+ 2 100 €

Recettes

707	Ventes	+ 1 500,00 € (
771	Produits exceptionnels	+ 600,00 €)	+ 2 100 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT DM n° 1
Dépenses d'exploitation

618	Frais divers	+ 1 550,00 €	
627	Frais bancaires	+ 600,00 €	
66111	Intérêts emprunts	+ 2 350,00 €	

Recettes d'exploitation

70611	Redevance assainissement	+ 4 500,00 €	
-------	--------------------------	--------------	--

Dépenses d'investissement

1641	Remboursement emprunt (capital)	+ 9 000,00 €	
2313 opér 12	Extension réseau assainissement	- 9 000,00 €	

6/09/2017 SUBVENTIONS A DEUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les subventions aux associations locales ont été votées lors de la séance du 19 juin 2017.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur les demandes de subventions déposées par :

- . le Foyer socio éducatif du Collège de CORNIMONT,
- . l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes, au titre de l'année 2017 :

- . foyer socio éducatif du Collège de CORNIMONT : 200,00 €
- . Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) : 50,00 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 de la commune.

7/09/2017 LOCATION DE PATIS COMMUNAUX EN FAVEUR DE M. MUNSCH Gabriel

Par courrier du 09 décembre 2016, Monsieur Gabriel MUNSCH, domicilié 3 bis chemin de la Malecôte à VENTRON, souhaite louer des terrains communaux, cadastrés section AN n° 76 et n° 77 au lieudit « Le Gros Pré ».

La commission communale des terrains a examiné la demande de M. MUNSCH.

Après délibération, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité de louer environ 2 hectares de pâtis communaux en faveur de M. MUNSCH Gabriel, cadastrés section AN n° 76 et n° 77, au lieudit « Le Gros Pré », pour une durée de neuf années, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

PRECISE que le loyer dû sera calculé de la même façon que les autres baux sous statut du fermage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à ferme à intervenir.

8/09/2017 RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL « CHAUFFE QUI VEUT » M. DIEMUNSCH Nicolas

Par délibération du 06 juin 2016, le Conseil Municipal avait accordé une location de terrain communal, cadastré section AI n° 431 chemin du Raint, en faveur de l'entreprise « Chauffe Qui Veut », représentée par M. Nicolas DIEMUNSCH « 8 chemin du Pont de la Lette » 88310 VENTRON.

Or, par courrier du 17 août 2017, Monsieur DIEMUNSCH Nicolas informe la Mairie qu'il cesse son activité d'auto entrepreneur pour la vente de bois de chauffage. De ce fait, il n'a plus besoin du terrain communal loué pour stocker son bois.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE de résilier la convention de location du terrain communal cité ci-dessus, entre l'entreprise « Chauffe Qui Veut » et la commune de VENTRON, et ce à compter du 30 septembre 2017.

9/09/2017 RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Monsieur le Maire donne communication aux conseillers municipaux du rapport annuel d'activités sur l'exercice 2016 rédigé par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

Ce rapport, mis à disposition des conseillers municipaux, est consultable en Mairie.

9 BIS/09/2017 RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de recruter, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de VENTRON,

Vu l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les petites vacances scolaires et au mois de juillet de chaque année ;

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, notamment au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

10/09/2017 QUESTIONS DIVERSES

A – Monsieur le Maire lit le courrier de Madame VALDENNAIRE Séverine, reçu en Mairie le 15 septembre 2017. Elle souhaite acquérir un terrain afin d'y construire sa résidence principale. Monsieur PARMENTIER Guy, adjoint au Maire, a fait visiter les terrains communaux disponibles à Madame VALDENNAIRE qui se donne un temps de réflexion.

B - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une simple consultation de prix a été lancée courant août 2017 pour la mission « étude du sol du Musée du Textile ». Trois bureaux d'études ont répondu ; l'offre du bureau d'études GEOTEC a été retenue pour une somme de 3.331,00 € TTC.

C – Monsieur le Maire parle du devenir de la bascule communale située devant le bâtiment de l'Office du Tourisme : réhabilitation, renforcement du mécanisme.
Cette question sera revue par la prochaine commission communale des travaux.

D – Agenda d'Accessibilité Programmée : La décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la mise en conformité aux règles d'accessibilité du patrimoine immobilier recevant du public de la commune de VENTRON a été transmise le 18/09/2017 par la Préfecture des Vosges à la Mairie.

E – Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements du Club Vosgien de VENTRON aux conseillers municipaux :
. pour l'apéritif offert par la commune à l'occasion des 40 ans de cette association.
. pour le vote de la subvention communale 2017 d'un montant de 700 € en faveur du Club Vosgien.

Ensuite, Monsieur Patrick CLAUDEL, conseiller municipal, pose une question au sujet du projet d'une banderole sur laquelle il serait inscrit « Tous, derrière Antoine ».
M. CLAUDEL précise que d'autres sportifs inscrits au Foyer de Ski de VENTRON ont de bons résultats : Elise PELLEGRIN, Paul BRASME.

Monsieur le Maire précise : « cette question s'est posée par la participation aux jeux olympiques – ou non - d'un jeune Vétérnat de 20 ans, à savoir si cela doit être étendu à d'autres champions de l'USV, même extérieurs à la commune ? »

Madame Brigitte VANSON, Première Adjointe au Maire, dit que « cela a été évoqué en bureau, mais rien n'a été fait pour l'instant ».

Cette question sera vue en commission.

Madame Sylvie GEHIN, conseillère municipale, demande où en sont les travaux de la station d'épuration. Monsieur le Maire précise que des adaptations du projet pour un raccordement ou une extension éventuel avait décalé le planning de un mois. La mise en service de la station est prévue pour la fin de l'année.

Madame Sylvie GEHIN fait part au conseil municipal que des personnes se sont plaintes du bruit occasionné par la zone artisanale du Petit Chéty durant l'été 2017. Monsieur le Maire précise qu'un arrêté municipal existe pour interdire le concassage durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 21 heures 05.

Ensuite, le Conseil Municipal s'est réuni en commission pour débattre de quelques sujets.

A VENTRON, le 29 septembre 2017

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER